

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A JALHAY SART
Rue du Pont de Polleur à L 'OCCASION DU BICYCLIC POLLEUR, LE VENDREDI 07 JUIN 2024****Le Bourgmestre,**

- Vu la demande introduite Monsieur Fabien DEMOULIN 0471/23.52.55) fab.demoulin@me.com en date du 12 mars 2024 pour organiser le Bicyclik Polleur, le vendredi 07 juin 2024 au centre du village de POLLEUR;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents,
- Vu l'autorisation du Collège communal en sa séance du 19 mars 2024
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE**Art.1er**

Le vendredi 07 juin 2024, de 17h00 à 22h30, la circulation des véhicules sera règlementée comme suit :

le stationnement sera interdit (excepté organisateurs, concurrents, riverains et services de secours) sur le parcours réservé aux vélos, soit Rue du Pont de Polleur entre l'immeuble n° 14 et le vieux pont de Polleur

La circulation des véhicules sera mise en sens unique sur le tronçon entre l'immeuble n° 14 et le vieux Pont de Polleur (sens autorisé vers le Vieux Pont de Polleur)

Art 2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme avec éclairage **laquelle sera déposée et retirée par les ouvriers communaux et mise en place par les organisateurs sous leur entière responsabilité.**

Art 3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi

Art 4. Copie de la présente sera transmise :

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le directeur des Opérations de la Zone des Fagnes,
- Aux responsables de la zone de Secours 4,
- A notre police locale,
- A notre service des Travaux,
- A notre fonctionnaire « Planu »,
- Aux organisateurs de la manifestation,

Jalhay le 14 mai 2024

Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

